



Billet du président

Réforme globale de la prévoyance vieillesse

Pour répondre aux défis du vieillissement de la population et de l'évolution économique, le Conseil fédéral a fixé, fin novembre 2012, les grandes lignes d'une réforme en vue de donner à la prévoyance vieillesse une assise financière solide ainsi que la pérennité des rentes. Pour y parvenir, il préconise une réforme globale où les prestations du 1er et du 2ème pilier doivent être examinées conjointement et coordonnées entre elles. Les assurés doivent recevoir la garantie que leurs rentes ne baisseront pas et que le financement sera assuré. Ces lignes directrices doivent être le fondement de la réforme «Prévoyance vieillesse 2020» que le Conseil fédéral attend pour cet été déjà.

Les défis à relever

Les comptes de l'AVS ne sont pas encore frappés de plein fouet par les facteurs démographiques en raison des mesures financières mises en œuvre depuis la fin des années 1990, des accords bilatéraux et de la migration. Mais la baisse du taux de natalité et l'augmentation de l'espérance de vie accroîtront la tension entre le nombre d'actifs et le nombre de retraités. En outre, vers les années 2030, cette tension sera encore renforcée avec l'arrivée à l'âge de la retraite des générations à forte natalité. Si le Fonds AVS est encore suffisamment doté pour combler les premiers déficits, par contre, les difficultés devraient se manifester vers 2020 environ. De nouvelles ressources financières seront alors nécessaires.

En ce qui concerne la prévoyance professionnelle, elle est confrontée à une baisse constante du rendement moyen du capital. A titre d'exemple, le taux d'intérêt des obligations de la Confédération à 10 ans a chuté de 3,8% à 0,6%, de fin janvier 2000 à aujourd'hui. En outre l'augmentation constante de l'espérance de vie accentue encore ce problème, car la réserve mathématique doit être répartie sur une période plus longue.

Orientations de la réforme

Les réformes engagées ces dernières années et qui visaient à adapter la prévoyance vieillesse à certains changements ont échoué. Les deux moutures de la 11e révision de l'AVS ont été

refusées, d'abord en 2004 devant le peuple, puis en 2010, en votation finale devant le Parlement; le projet d'adaptation du taux de conversion quant à lui a échoué devant le peuple en 2010. De ce fait, le Conseil fédéral est convaincu que la seule solution est de cerner l'ensemble des problèmes et d'adopter une approche globale. Il associe donc les deux piliers de la prévoyance vieillesse dans une réforme visant à harmoniser leurs prestations de même que leur financement. A cet effet, il a prévu d'examiner douze orientations différentes:

- Harmonisation de l'âge de référence entre hommes et femmes à 65 ans (AVS et LPP);
- Flexibilisation de la retraite correcte du point de vue actuariel et coordonnée entre AVS et LPP;
- Mesures incitatives pour le maintien de l'activité lucrative jusqu'à l'âge de référence et pour sa poursuite au-delà;
- Mesures visant à réduire l'attractivité d'un départ prématuré à la retraite, en particulier le relèvement du seuil des 58 ans pour le moment le plus avancé du départ à la retraite dans la prévoyance professionnelle;
- Adaptation du taux de conversion minimal à l'augmentation de l'espérance de vie et aux modifications du niveau du taux d'intérêt;
- Mesures compensatoires nécessaires pour maintenir le niveau des prestations, incluant des mesures de compensations pour la génération transitoire;
- Examen des mesures institutionnelles visant à étendre la surveillance de la FINMA dans le sens d'une réelle protection des assurés, à améliorer la transparence chez les assureurs et à rendre plus équitable le système de la répartition des bénéfices entre les assurés et les actionnaires;
- Examen de la nécessité d'adapter les prestations et les cotisations aux mutations économiques et sociales;
- Examen d'un financement supplémentaire;
- Elaboration d'un mécanisme d'intervention sur la base des contours de la réglementation prévue dans la 6e révision b de l'AI et en fonction des seuils d'intervention à définir dans l'AVS;

- En parallèle, présentation de l'harmonisation de l'âge de référence et d'un mécanisme d'intervention;
- Examen d'un possible rattachement de la contribution de la Confédération à l'évolution des recettes de la TVA.

Compte tenu des perspectives financières de l'AVS, il faut que la réforme de la prévoyance vieillesse produise ses effets en 2020

au plus tard. Le Conseil fédéral considère qu'il faut utiliser le temps qui reste pour mettre en place une réforme équilibrée et susceptible de rallier les milieux politiques et le peuple. Cette réforme doit impérativement aboutir, faute de quoi la prévoyance vieillesse suisse serait menacée.

Michel Pillonel

Retraites actives et solidaires en Valais: un livre à paraître

Six localités valaisannes et six équipes d'organisations de retraités ont permis le déroulement de six rencontres durant l'année 2012, qui a été déclarée l'Année Européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations. Les six thèmes suivants ont été présentés et discutés, avec le concours de 18 spécialistes, pour la majorité d'origine valaisanne, sélectionnés en raison de leurs compétences dans les domaines retenus par le professeur Jean-Pierre Fragnière:

- Retraités en action, à Monthey,
- Vivre chez soi à tous les âges, un rêve, à Sierre,
- Les Aînés, mémoire vivante, à Saxon,
- Sécurité sociale par le partage, à Martigny,
- Bewegt ins Alter, à Viège,
- Faire face aux risques à tous les âges, à Sion.

Vu le succès rencontré par ce cycle de conférences, mené d'une manière très conviviale et avec l'appui des autorités locales, la Fédération valaisanne des retraités a décidé de publier un livre

(150 pages environ) relatant d'une manière compréhensible le déroulement de ces rencontres. Le professeur Fragnière a rassemblé les diverses présentations pour en constituer une trace tangible en mémoire à l'Année Européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations.

L'ouvrage sera en partie rédigé dans les deux langues du canton. Il présentera également la Fédération valaisanne des retraités (FVR) et certaines de ses réalisations. Il mettra en évidence l'ancrage solide de la FVR dans ses vingt associations-membres, qui sont elles-mêmes très actives en faveur des intérêts et des besoins des aînés du canton. La parution est prévue au cours du printemps 2013.

Les personnes intéressées peuvent déjà se réserver un exemplaire à l'adresse suivante:

Fédération valaisanne des retraités, case postale 492, 1951 Sion.

Jean-Pierre Salamin,
président de la Fédération valaisanne des retraités

Quelques nouvelles de la Fédération vaudoise des retraités (FVR)

Limite d'âge dans les conseils et autres organes:

Lors de la dernière rencontre organisée annuellement par le Conseiller d'Etat P.-Y. Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale, avec les associations en lien avec les personnes retraitées, nous avons soulevé la question de la limite d'âge fixée à 70 ans dans de nombreux conseils vaudois (sociétés d'utilité publique, fondations, etc.). Notre demande a été entendue. En effet, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un projet de loi visant essentiellement à une modification légale concernant les organes des Retraites Populaires et de l'Office d'assurance invalidité. Dès lors, la loi actuelle qui stipule que le mandat des administrateurs de ces conseils d'administration ne peut être prolongé au-delà de l'année où ils atteignent leur 70ème anniversaire, a été modifiée le 22 janvier 2013 comme suit: leur mandat a une **durée maximale de 15 ans sans limite d'âge**. Ajoutons encore que le Conseil d'Etat a décidé que chaque département devait se charger des institutions relevant de sa propre juridiction.

Le bénéfice de l'âge? Vieillir au travail? Quels risques? Quels enjeux?

La FVR a été associée avec d'autres associations patronales, professionnelles, de seniors et de retraités à une recherche concernant le problème social de la fin de carrière sous la direction du Professeur René Knüsel de la faculté des sciences sociales de l'Université de Lausanne et de Béatrice Steiner (responsable de recherche). En effet, nombreux sont les enjeux associés à cette période de vie. Enjeux économiques, par le biais de l'organisation du travail et de la définition de la productivité. Enjeux de politiques sociales, par le biais de l'évaluation et du financement du «risque de fin de carrière». Enjeux sociaux et générationnels par le biais de la répartition des biens, des places et des rôles entre les générations. De plus, citons cette boutade qui éclaire en peu de mots cette étude: «Une grand-mère dit à sa petite fille: «à ton âge je travaillais déjà», la petite fille lui répondit: «moi, à ton âge, je travaillerai encore.»

Protection pour personnes adultes

La FVR a aussi participé avec d'autres associations vaudoises à une réflexion organisée par Pro Senectute Vaud au sujet de la nouvelle loi sur la protection des personnes adultes, entrée en vigueur le 1er janvier 2013. Rappelons que cette loi vise à garantir

et promouvoir le droit à l'autodétermination des individus, au cas où ils viendraient à perdre leur capacité de discernement suite à un accident, à une maladie, à une démence liée à la vieillesse, ou de décès.

Christiane Layaz-Rochat, présidente de la FVR

Lettre de protestation

Ci-après le texte d'une lettre, datée du 6 avril 2013, adressée par notre président à la Direction générale des CFF, Service de la clientèle, case postale, 3000 Berne.

Mesdames, Messieurs,

Agissant sur mandat de ses sections romandes et plus particulièrement de celle du canton de Vaud, la Fédération Suisse des Retraités, qui regroupe plus de 30'000 membres, a pris connaissance avec consternation de votre décision irrévocable de fermer définitivement le guichet du service des voyageurs de la gare de Moudon.

Cette décision frappe tout spécialement les retraités de la région de la Broye vaudoise et fribourgeoise, qui se retrouvent ainsi sans aucun service à la clientèle dans toute la région. Avec cette fermeture, qui n'obéit même pas à une automatisation de la ligne, les personnes âgées n'ont plus aucun guichet desservi entre Payerne et Lausanne. C'est un scandale ! Vous n'avez été sensibles ni à une pétition munie de 1'500 signatures ni à l'appel pressant des autorités de maintenir ce guichet, même si ce dernier n'est pas ou peu rentable. Or, la rentabilité ne fait pas tout ! Les objectifs du Conseil fédéral imposent aux CFF de fournir un service public aus-

si étendu que possible dans toutes les parties du pays aux mêmes conditions. L'exemple de la fermeture du guichet de la gare de Moudon et toutes les fermetures de guichets qui se suivent va à l'encontre de cette directive et nous le regrettons.

S'il s'agit d'une question de sécurité pour le personnel, les CFF se doivent de trouver une alternative crédible. Ils pourraient par exemple créer un guichet en ville de Moudon en collaboration avec La Poste ou un centre commercial, de manière à pouvoir au moins renseigner la clientèle et vendre les titres de transport en toute sécurité. Bien sûr, la réfection d'une salle d'attente à l'intérieur même de la gare, ainsi que l'installation de toilettes publiques payantes s'imposeraient dans ce cas là.

Plutôt qu'une fermeture abrupte des guichets, nous pensons qu'avec un peu plus de sens citoyen, surtout pour une entreprise d'Etat, d'autres solutions moins pénalisantes pour la clientèle et surtout pour les personnes âgées peuvent être trouvées. Nous nous en remettons donc à votre bonne volonté et vous demandons instamment de reconsidérer votre décision.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Une boussole dans la jungle des services d'assistance

Dans chaque canton, il y a aujourd'hui un grand nombre d'organisations et d'institutions qui offrent de l'aide aux personnes âgées dans les domaines de la santé et de l'assistance sociale. Ce potentiel est d'une grande valeur et forme une partie irremplaçable de la solidarité dans notre société. Il arrive toutefois que des personnes dans le besoin, la plupart du temps des personnes âgées et leurs proches, ne savent pas quelle organisation offre quel service, où, quand et sous quelle forme. Le comité de l'Association des retraités de la section de la Singine (la plus grande section avec 1'300 membres actifs dans le canton bilingue de Fribourg) a reconnu ce problème et a réagi. En février de cette année, il a créé un dépliant multicolore qui donne un aperçu complet de tous les services à la disposition du public. Ce document est le résultat d'un travail minutieux accompli par Monsieur Robert Schwaller, médecin à la retraite et membre du comité.

Cette "boussole" fait figure d'exemple pour tout le canton de Fribourg. Dans l'avant-projet du futur concept cantonal pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées on peut lire: "Des services d'assistance en faveur des personnes âgées affaiblies physiquement, psychiquement ou socialement sont à mettre sur pied et les prestataires de services doivent assurer la publication des informations y relatives". Dans l'avant-projet, on relève le manque de coordination actuel entre les services et le fait que ceux-ci sont trop peu connus du public. Ce dépliant constitue également un complément idéal aux futures lignes directrices à élaborer au niveau cantonal concernant les aînés et la convivialité intergénérationnelle. Le dépliant peut être consulté sous www.gesundheitsnetz-sense.ch. Joseph Zosso, Bagerstrasse 12, 3185 Schmitten, joseph.zosso@bluewin.ch, tél. 026 496 12 72 peut également donner des renseignements.

Même pour jouer son propre rôle il faut se maquiller

(Stanislas Jerzy Lec, Nouvelles pensées échevelées)

En écoutant l'émission des noctambules ou plutôt des insomniaques, je suis tombé sur cette citation que Lydia Gabor proposait dans la rediffusion de «Entre nous soit dit», disponible aux heures où les enfants rêvent avec les anges alors que nous courons les plaisirs étranges (bien que les plaisirs, à notre âge, n'aient plus grand-chose d'étrange) comme l'écrivait Victor Hugo.

Il est difficile de bien jouer même son propre rôle. Quand il s'agit d'aider, l'aidant se place trop volontiers dans une position de force, de domination, de celui dont il suffit d'écouter les paroles et les conseils pour trouver une solution à ses problèmes. Les apôtres du «y a qu'à» font un large usage de ce sésame censé tout régler. Et pourtant, tout n'est pas si simple. Aider veut d'abord dire écouter, regarder, se mettre à la place de l'autre, faire abstraction de ses propres idées, convictions et habitudes pour laisser l'autre s'exprimer. Car il faut un certain temps (Fernand Reynaud) pour que l'entretien trouve son rythme et devienne productif. C'est d'ailleurs souvent dans les petites phrases prononcées en début ou en fin de discussion que se cachent les véritables soucis et intentions de la personne à laquelle on s'adresse. La visiteuse ou le visiteur doit faire preuve d'une attention particulière à la communication non verbale. Le médecin qui vous ausculte a le droit de vous demander de vous déshabiller, vous le faites en toute confiance, sachant que c'est pour votre bien. Mais se confier, c'est une autre chose qui peut revêtir tout autant d'importance quand il s'agit de parler d'argent, du futur, de cette famille ou de cette parenté qui...

C'est pourquoi le maquillage, au propre comme ou surtout au figuré, revêt une importance. L'aidante, l'aidant se doit de préserver son intimité, de ne laisser paraître de ses convictions que celles qui sont utiles à la solution recherchée. Se cacher derrière sa fonction, mettre en évidence les questions concrètes et laisser dormir dans leur tiroir les regrets, les frustrations, les rêves et les espoirs irréalisables permettent de se concentrer sur le faisable. A notre âge, les prévisions à long terme et la planification n'ont qu'une valeur très relative ou alors elles servent d'alibi.

La clientèle n'est ni bête ni folle. Elle se rend bien compte, même si elle a de la peine à l'exprimer, des difficultés à vaincre et des obstacles à surmonter. La franchise est bonne conseillère, la clientèle vous en sera reconnaissante même si une première approche peut paraître décourageante.

Pour vous reposer ou vous changer les idées, lisez un roman de Guillaume Musso (son «Demain» vient de paraître, qui parle d'une traque au cœur de l'intime défiant les apparences et le temps).

Lire quoi, où, comment et quand est une question de goût et d'habitude. L'essentiel, c'est de lire. Heureusement que le livre n'a pas été (entièrement) délogé par la télévision, le film ou l'électronique. Le livre est un bon compagnon, fidèle et silencieux. Donnez-lui une chance

Michel Studer,
président de la Fédération fribourgeoise des retraités

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres de notre Comité central

Corinna Franchi, S. Antonino, a obtenu un diplôme de maîtresse de couture et a travaillé longtemps dans l'industrie textile au niveau de la direction, soit au Tessin, soit à l'étranger. Dans sa commune, elle participe activement à la vie politique en tant que premier adjoint au maire, ayant été auparavant, pendant plusieurs périodes législatives, membre du conseil communal. Elle est encore active comme samaritaine et elle préside un groupe de personnes du troisième âge. Depuis 2006, Corinna gère une Maison de vacances de l'Action catholique tessinoise au Val Blenio.

Paul Rutz, Rorschach, a accompli un apprentissage comme mécanicien chez Saurer SA à Arbon et a ensuite suivi un cours de Technicien Commercial KS/ZBW à l'Ecole de Cadres de St-Gall. Pour la même entreprise, et pendant 13 ans, Paul a travaillé comme monteur de machines à broder à l'étranger. Il a séjourné en France et en Algérie pendant plusieurs années. De 1984 à 1990 il fut secrétaire du syndicat CMV-FCOM (aujourd'hui Syna) à Rorschach. En 2008 il a pris une retraite anticipée (à sa demande).